

SOTUVER :

Fin du feuilleton !!

L'affaire Sotuver et la série de rebondissements semble s'acheminer vers une conclusion définitive, après la décision du tribunal de première instance d'autoriser les héritiers Chahed à vendre la totalité de leurs actions à la Compagnie Financière d'Investissement (Groupe Bayahi).

Suite à cette information, le CMF a ordonné la suspension de la cotation du titre SOTUVER à partir du mardi 28 octobre 2008 et ce jusqu'à nouvel ordre.

M.G.S.